

Ouverture, transparence et participation citoyenne

Le plan d'action de l'Assemblée nationale



Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

AVRIL
20
18

Ouverture, transparence et participation citoyenne

Le plan d'action de l'Assemblée nationale



Partenariat pour un Gouvernement Ouvert
Avril 2018

PRÉFACE

Il peut sembler paradoxal que l'Assemblée nationale s'engage dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO). C'est pourtant la logique même de l'Assemblée car s'il est bien un lieu, dans les démocraties contemporaines, qui est ouvert, ce sont les Parlements.

Tel est le premier enseignement des travaux engagés dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO), qui ouvre tant de perspectives, en France et dans les soixante-quatorze autres pays engagés dans ce programme, auquel participe l'Assemblée nationale depuis 2015.

L'ouverture, la transparence et, à travers elles, la rénovation de notre vie publique ont été clairement demandées par nos concitoyens en 2017. Un renouvellement sans précédent des députés, mais aussi un taux d'abstention record, ont exprimé tout à la fois un rejet des vieilles pratiques et une aspiration au renouveau.

La démocratie du XXI^e siècle ne peut ignorer les nouvelles technologies : elle doit en encadrer les usages, sans doute, mais aussi en imaginer tous les développements de nature à renforcer le lien entre l'électeur et l'élu.

Grâce aux outils de la démocratie numérique, l'Assemblée nationale va pouvoir fonctionner au grand jour, sous le regard et le contrôle des citoyens. Plus encore, elle va pouvoir associer ceux-ci au débat comme à la prise de décision, dans une démarche collaborative. Enfin, sa communication s'en trouvera profondément modernisée, ce qui constitue pour ainsi dire un préalable au changement : pour exercer ses droits et s'engager dans une participation active, le citoyen doit avoir accès aux informations publiques et connaître le fonctionnement réel des institutions communes.

Utopie ? Non, réalité : les « Rendez-vous des réformes 2017-2022 » montrent qu'il est possible d'aller vers une nouvelle Assemblée nationale, de manière pluraliste, ouverte et participative. Si je suis fier d'avoir engagé ces travaux, je le suis plus encore de voir qu'ils ont bénéficié du concours de tous les groupes politiques et qu'une instance collégiale comme le Bureau de l'Assemblée nationale en a approuvé les premières conclusions, qui sont retranscrites dans les engagements contenus dans ce plan. Au-delà, ces réformes se poursuivront tout au long de la législature.

Les engagements pris par l'Assemblée nationale, combinés aux réformes voulues par le Gouvernement, vont permettre à notre République de faire peau neuve. Contre le populisme et le scepticisme, les réponses ont pour noms réforme et modernité.

François de RUGY
Président de l'Assemblée nationale

SOMMAIRE

Préface	3
Sommaire	5
Introduction	7
1. Réformer l'Assemblée nationale de manière ouverte, transparente et participative	9
Engagement 1 : Assurer la participation des citoyens au processus de réformes.....	11
Engagement 2 : Assurer une démarche de réforme transparente	12
2. Promouvoir la transparence et l'ouverture	13
Engagement 3 : Ouvrir le site Internet à tous les publics.....	14
Engagement 4 : Moderniser les conditions techniques pour le suivi des débats en séance.....	15
Engagement 5 : Publier en open source les codes sources de l'Assemblée nationale.....	16
Engagement 6 : Faciliter l'accès de l'Assemblée nationale aux observateurs de la société civile	17
Engagement 7 : Etudier la possibilité de créer un Parlementarium.....	18
Engagement 8 : Publier de nouvelles données en <i>open data</i>	19
Engagement 9 : Publier des appels à candidatures pour les nominations du Président de l'Assemblée.....	20
Engagement 10 : Mieux mettre en valeur l'empreinte normative des lois.....	21
3. Renforcer la participation des citoyens à l'activité parlementaire	23
Engagement 11: Organiser une consultation pour améliorer les données en <i>open data</i>	24
Engagement 12: Développer les consultations citoyennes.....	25
Engagement 13 : Réaliser une étude pour donner une dimension participative à la procédure budgétaire.....	26
4. Mieux faire connaître le travail parlementaire	27
Engagement 14: Former les députés à l'utilisation des nouvelles technologies.....	28
Engagement 15: Réinventer les actions de l'Assemblée nationale en direction de la jeunesse.....	29
Engagement 16 : Renforcer la connaissance du fonctionnement des institutions démocratiques grâce à la presse et par des actions de proximité.....	30
Engagement 17 : Diversifier la communication numérique de l'Assemblée nationale.....	31
Bilan du précédent plan d'action de l'Assemblée nationale pour le Partenariat pour un Gouvernement ouvert	33

INTRODUCTION

À l'occasion de l'adhésion de la France au Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO), l'Assemblée nationale a souhaité s'engager volontairement aux côtés du Gouvernement dans cette démarche.

Cet engagement volontaire s'est notamment traduit par la mise en œuvre d'un plan PGO 2014-2016 et par l'accueil, lors du Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement ouvert en décembre 2016 à Paris, d'une matinée d'échanges réunissant des Présidents de Parlement, le Secrétaire général de l'Union interparlementaire et des représentants de la société civile.

Le changement de législature en juin 2017 a été l'occasion d'approfondir la démarche. Ainsi, en juillet 2017, la Présidence de l'Assemblée nationale a lancé les « Rendez-vous des réformes 2017-2022 », processus dont l'objectif assigné par le Président François de Rugy, pendant toute la durée de la législature, est de « *moderniser l'Assemblée en la rendant plus transparente, plus efficace et plus ouverte dans son fonctionnement* ».

L'élaboration du plan d'action de l'Assemblée nationale

Ce plan d'action, qui est le deuxième pour l'Assemblée nationale, a été élaboré entre septembre 2017 et mars 2018 dans le cadre des « Rendez-vous des réformes 2017-2022 ».

Il est entièrement issu d'un dialogue avec la société civile. En particulier, quatre lieux d'échange ont été créés pour favoriser les échanges avec la société civile :

- en premier lieu, les groupes de travail pluripartisans consacrés à la « Démocratie numérique et aux nouvelles formes de participation citoyenne » et à « L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société » ont auditionné les acteurs de la société civile concernés (associations, *civic tech*, etc.) ;
- par ailleurs, une vaste consultation publique a été ouverte en ligne concernant les modalités de participation des citoyens au travail parlementaire, réunissant plusieurs milliers de participants ⁽¹⁾ ;
- cette consultation s'est conclue par des ateliers citoyens, à l'Assemblée nationale, réunissant parlementaires et grand public. Ces ateliers, qui ont eu lieu le 25 novembre 2017, ont été l'occasion d'approfondir les propositions qui avaient été recueillies précédemment ;
- enfin, les propositions d'engagement ont été rendues publiques à l'occasion de la réunion du Bureau de l'Assemblée nationale du 13 décembre 2017, laissant ainsi la possibilité à la société civile d'en prendre connaissance et de les commenter. Des rencontres entre responsables des groupes de travail et acteurs de la société civile ont été l'occasion d'échanger sur les engagements de l'Assemblée nationale.

Enfin, le Bureau de l'Assemblée nationale, plus haute instance collégiale et pluraliste de l'Assemblée nationale, a arrêté des décisions le 24 janvier 2018 et a décidé de les inscrire dans le cadre d'un plan d'action PGO.

(1) Les résultats de cette consultation ont été publiés en annexe du rapport des groupes de travail.

Le présent plan d'action, nourri de ce travail de réflexion à l'ampleur inédite, comprend **17 engagements qui reposent sur quatre grandes initiatives** :

- **La démarche globale de réforme de l'Assemblée nationale** « Pour une nouvelle Assemblée nationale : Les rendez-vous des réformes 2017-2022 », qui vise une modernisation d'ensemble du fonctionnement de l'Assemblée nationale avec une méthodologie ouverte, participative et transparente ;
- **Transparence et ouverture** : Rendre compte du fonctionnement de l'Assemblée nationale est un principe fondamental qui permet de renforcer la confiance entre les citoyens et leurs élus. Le fonctionnement de l'Assemblée nationale demeure mal connu du grand public. Des engagements essentiels au rétablissement de liens forts entre l'institution et la société civile sont présentés dans cette partie ;
- **Participation des citoyens** : Cette partie présente quatre engagements forts qui ont pour ambition de permettre aux citoyens de participer plus activement au fonctionnement de l'Assemblée nationale, que ce soit à ses travaux ou à l'utilisation des données qu'elle produit et diffuse (*open data*). Cette participation a vocation à s'exercer de bout en bout du processus parlementaire, depuis les consultations préalables à la discussion des projets de loi, jusqu'à l'évaluation des lois déjà en vigueur ;
- **Mieux faire connaître le travail parlementaire** : différents acteurs institutionnels ont pour vocation de porter le travail parlementaire à la connaissance des citoyens. Par ailleurs, les députés comme l'Assemblée nationale doivent exploiter les possibilités offertes par le numérique pour communiquer sur leur action.

Pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, l'Assemblée nationale devra s'appuyer tant sur le grand public que sur les acteurs de la société civile qui s'intéressent au fonctionnement du Parlement, et en particulier sur les *civic tech*, qui ont développé, ces dernières années de nombreux outils qui favorisent la transparence, l'ouverture, la participation et l'adaptation des procédures au numérique.

1. RÉFORMER L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE MANIÈRE OUVERTE, TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE

Sous l'impulsion de son Président, François de Rugy, l'Assemblée nationale a engagé un processus de réflexion et de modernisation sans précédent de son organisation et de son fonctionnement, sur la durée d'une législature.

Le processus collectif « Pour une nouvelle Assemblée nationale : Les rendez-vous des réformes 2017-2018 » a notamment pour objectif de moderniser l'Assemblée nationale en la rendant plus transparente, plus efficace et plus ouverte dans son fonctionnement. Décidé lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée nationale du 2 août 2017, il s'est traduit par la constitution de sept groupes de travail, le 20 septembre 2017, composés chacun de dix députés représentant la diversité politique de l'Assemblée nationale.

La méthode choisie pour conduire cette réforme repose sur plusieurs piliers :

- son **caractère collectif et transpartisan**. Ce sont plus de 70 députés qui sont invités à réfléchir directement à l'organisation de l'Assemblée nationale, dans le cadre de sept groupes de travail ;

Les sept groupes des rendez-vous des réformes 2017-2022



- son **caractère durable** : les groupes de travail ont été créés pour la durée de la législature (cinq ans) et reçoivent, tous les six mois, des feuilles de route du Bureau de l'Assemblée nationale. Il leur incombe alors de remettre au Bureau, six mois plus tard, des préconisations sur la thématique concernée. Le Bureau de l'Assemblée nationale décide alors d'évolutions dans le fonctionnement de l'institution ;
- son **caractère ouvert** : l'intégralité des auditions est filmée, les compte rendus sont publics et sont disponibles au format *open data* ;
- son **caractère participatif** : des modalités de participation de la société civile et du grand public sont systématiquement prévues.

ENGAGEMENT 1

Assurer la participation des citoyens au processus de réformes

Enjeux

Le processus des « Rendez-vous des réformes 2017-2022 » s'attache à moderniser l'Assemblée nationale. Pour lui donner davantage d'ampleur et de visibilité, cette démarche est fondée sur un processus participatif multiforme, qui constitue également une première forme d'expérimentation d'un nouveau fonctionnement parlementaire.

Ambition

Le processus des « Rendez-vous des réformes 2017-2022 » est un processus ouvert qui, s'il a recours aux auditions de personnalités qualifiées, met également en œuvre des procédures de participations ouvertes.

Plusieurs mécanismes ont été imaginés afin de faciliter la participation de la société civile et des citoyens à la réforme de l'Assemblée nationale :

- des espaces contributifs ont été créés et ont vocation à être régulièrement améliorés afin de recueillir les observations des citoyens. Les propositions citoyennes déposées sur les espaces contributifs sont systématiquement lues, analysées et débattues publiquement dans l'objectif d'alimenter la réflexion des groupes de travail. Ces derniers doivent en publier la synthèse dans le cadre de leurs rapports périodiques ;
- une plateforme de consultation sera mise à disposition des groupes de travail qui souhaitent y avoir recours. Cette dernière permet d'organiser des consultations internes à l'Assemblée (limitées aux députés ou incluant tous les acteurs de la vie parlementaire) ou grand public ;
- des événements présentiels ont également vocation à être organisés, à l'Assemblée nationale ou en dehors de ses murs. Des ateliers citoyens ont ainsi été organisés à l'Assemblée nationale le 25 novembre 2017.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Création d'espaces contributifs sur le site de l'Assemblée nationale permettant de participer au processus de réformes	Ouverts à l'occasion de chaque cycle
Constitution et amélioration d'une plateforme de consultation citoyenne utilisable par les groupes de travail	Mars 2018 pour la livraison de la seconde version
Organisation d'ateliers réunissant députés, membres de la société civile et citoyens	Possibilité ouverte à l'occasion de chaque cycle

ENGAGEMENT 2

Assurer une démarche de réforme transparente

Enjeux

Le processus de réforme de l'Assemblée nationale est placé sous le sceau de la publicité, afin de lui donner de la visibilité et de permettre la participation de la société civile. Cette publicité permet également aux députés qui ne peuvent pas prendre part directement aux réunions d'avoir connaissance du contenu des travaux.

Ambition

La transparence du processus est assurée par la publication de tous les éléments de la démarche sur un espace dédié du site de l'Assemblée nationale.

La démarche, les feuilles de route, les rapports d'étapes et l'état d'avancement des réformes sont publiés et accessibles depuis cet espace dédié. Par ailleurs, l'intégralité des réunions, des auditions et des contributions citoyennes sont accessibles et publiques. Les réunions qui se déroulent dans une salle équipée sont filmées et diffusées en direct et accessible en VOD sur un portail vidéo. Les comptes rendus des réunions sont publiés au format *open data*.

Par ailleurs, la participation des députés aux réunions des groupes de travail est rendue publique, afin de la valoriser.

Enfin, pour la première fois de l'histoire de l'Assemblée nationale, la réunion du Bureau du 13 décembre 2017, consacrée à la présentation des rapports des groupes de travail, était publique et ouverte à la presse.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Hébergement du processus des « Rendez-vous des réformes 2017-2022 » sur un espace dédié	en cours
Assurer la publicité et la transparence des débats, des auditions et des contributions citoyennes	réalisé à chaque cycle
Publier les comptes rendus au format <i>open data</i>	réalisé à chaque cycle
Publier la liste des députés présents aux réunions	réalisé pour chaque audition

2. PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET L'OUVERTURE

Elsa Faucillon, Présidente du groupe de travail Ouverture et rayonnement des Rendez-vous des réformes 2017-2022, a introduit le premier rapport d'étape par le constat d'un « *niveau de défiance vis-à-vis du politique, des institutions et particulièrement du Parlement qui ne cesse de se renforcer* ».

La méconnaissance du Parlement et de la vie politique explique sans doute une partie de cette défiance. Si de nombreux citoyens sont éloignés de la politique, le renversement de la perspective aboutit au constat que la politique est trop éloignée d'eux.

Or dans une démocratie vivante, il faut que les citoyens puissent prendre des décisions éclairées.

Les groupes de travail Démocratie numérique et Ouverture et rayonnement des Rendez-vous des réformes 2017-2022, notamment, ont mis en évidence une forte demande de transparence vis-à-vis de l'institution parlementaire.

Le renforcement de la transparence et la nécessité de rendre compte ne peuvent que contribuer à renforcer la confiance dans l'institution parlementaire et par là même dans le pacte républicain.

Dans cette perspective, l'Assemblée nationale doit devenir un « **Parlement plateforme** », qui mette ses données, lorsque c'est possible sans risque et sans coût excessif, à la disposition du public. Cette ouverture doit progressivement concerner tant les données, que les codes sources.

Huit engagements traduisent cette volonté d'accroître la transparence :

- **Ouvrir le site à tous les publics** : le site de l'Assemblée nationale n'est ni adapté, ni attractif à l'égard du grand public. Il est nécessaire de le moderniser afin de garantir à tous l'accès à l'information ;
- Moderniser les conditions d'accès aux séances publiques ;
- Publier en open source les codes sources de l'Assemblée nationale
- Faciliter l'accès de l'Assemblée nationale aux observateurs de la société civile
- Étudier les possibilités de création d'un espace d'accueil du public (*Parliamentarium*) qui remplisse un double rôle d'information et d'exposition où tout un chacun, citoyen français ou visiteur étranger, puisse se familiariser avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale ;
- Publier sur la plateforme *open data* de nouveaux jeux de données à haute valeur informative ;
- Publier tous les appels à candidature de personnes qualifiées pour les nominations à des organismes nationaux extérieurs auxquelles doit procéder le Président de l'Assemblée nationale ;
- Renforcer la connaissance de l'empreinte législative des lois votées par le Parlement.

Ouvrir le site Internet à tous les publics

Enjeux

Le site internet de l'Assemblée nationale, consulté en moyenne par 900 000 internautes par mois, riche de plus de 800 000 fichiers et de 25 millions de pages de texte, fournit de très nombreuses informations sur les députés, les organes parlementaires et le travail parlementaire.

Toutefois, il ressort notamment des conclusions des groupes de travail Démocratie Numérique et Ouverture et Rayonnement qu'il est difficile d'accès pour les citoyens. Si un site parlementaire s'adresse bien entendu aux professionnels du droit et, d'une manière générale, aux « initiés », il doit également permettre au grand public de trouver aisément une information facilement exploitable. Il n'y a pas de démocratie vivante sans accès à l'information. Il est donc nécessaire que l'Assemblée nationale repense intégralement son site internet à l'aune de cet impératif démocratique.

Ambitions

Refondre le site de l'Assemblée nationale afin de le rendre plus accessible à tous, grand public, jeunes comme spécialistes.

Le Bureau de l'Assemblée nationale a initié, le 24 janvier 2018, le chantier de la refonte du site. Le cahier des charges du processus se fonde sur les **impératifs d'accessibilité, de navigabilité et d'attractivité**. Par ailleurs, le Bureau a souhaité qu'un panel de citoyens accompagne cette démarche afin de s'assurer de l'accessibilité du nouveau site à tout public.

En ce qui concerne la navigabilité du site, le moteur de recherche devra être revu. En l'état actuel, il ne permet pas aux internautes de se repérer dans la multitude de résultats. En outre, afin de rapprocher les citoyens de leurs députés, l'outil de recherche par commune sera amélioré par l'ajout d'une requête par code postal. Enfin, le site *open data*, qui propose sous licence libre un grand nombre de jeux de données, sera mieux mis en évidence.

Au chapitre de l'attractivité, le site devra proposer des contenus clairs et condensés avec infographies, illustrations du travail parlementaire et un design plus adapté aux standards actuels.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Refonte du site internet de l'Assemblée nationale, intégrant la consultation du public	mi-2019
Mise en évidence du site open data sur le site	Mars 2018
Mise en ligne d'une frise chronologique pour suivre l'élaboration de la loi (dossiers législatifs)	Avril 2018
Possibilité de rechercher un député par code postal	Fin 2018

ENGAGEMENT 4

Moderniser les conditions techniques pour le suivi des débats en séance

Enjeux

Ces mesures visent à faciliter l'accès des citoyens à l'hémicycle. Jusqu'à présent, les dix premières personnes qui se présentaient à l'accueil de l'Assemblée nationale pouvaient assister aux débats dans l'hémicycle. Cette règle ne permettait pas de donner aux intéressés l'assurance d'obtenir une place, ni d'assurer la sécurité des locaux parlementaires. L'utilisation des appareils électroniques du type tablette, téléphone portable ou ordinateur portable est également interdite aux visiteurs dans l'enceinte de l'hémicycle, ce qui ne permet pas le suivi dématérialisé des séances.

Ambitions

L'Assemblée a décidé de moderniser ses conditions techniques d'accès et de suivi des débats. La création d'un portail d'inscription en ligne pour la séance publique permettra de relever à trente le nombre de personnes pouvant s'inscrire pour les séances hors questions d'actualité au Gouvernement, le plafond étant maintenu à dix pour ces dernières. Ces plafonds pourront être augmentés si nécessaire, au vu de la fréquentation constatée.

Par ailleurs, afin de faciliter le suivi des débats, les personnes qui assistent à la séance publique depuis les tribunes pourront se voir fournir une tablette donnant accès au texte et aux amendements en discussion.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Possibilité de s'inscrire en ligne pour assister à la séance publique	Mars 2018
Fourniture de tablettes en séance pour suivre les débats	1 ^{er} semestre 2018

ENGAGEMENT 5

Publier en open source les codes sources de l'Assemblée nationale

Enjeux

La publication en *open source* du code des logiciels utilisés par une administration publique a une double vertu de transparence. D'une part, en dévoilant l'architecture et le mode de fabrication du code, sa publication permet d'augmenter la transparence et la confiance dans la construction des données finales. D'autre part, elle permet aux communautés de développeurs et à la *civic tech* de signaler les faiblesses d'un code qu'elles auront pu analyser, et ainsi contribuer à son amélioration.

Ambitions

La publication en *open source* des codes sources des développements informatiques réalisés par l'Assemblée nationale a l'ambition de renforcer la transparence sur les processus techniques d'élaboration du travail parlementaire.

Cet engagement ne concernera que les nouveaux développements informatiques, les anciens développements n'ayant pas été écrits avec l'ambition d'être publiés. Le coût de leur publication serait alors trop important. Par ailleurs, cet engagement sera réalisé sous réserve du respect des impératifs de sécurité.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Sauf raison de sécurité, publier en <i>open source</i> les codes sources des nouveaux développements informatiques.	Nouveaux développements informatiques à compter de mars 2018

ENGAGEMENT 6

Faciliter l'accès de l'Assemblée nationale aux observateurs de la société civile

Enjeux

Les personnes et organismes qui se sont donnés pour objectif de suivre l'activité parlementaire mais qui ne sont pas des organes de presse (universitaires, associations, etc.) peuvent difficilement assister aux débats parlementaires. Ils ne peuvent accéder à l'Assemblée nationale que ponctuellement, sur invitation d'un député, ce qui ne facilite pas la connaissance du Parlement et de son fonctionnement. De fait, ils disposent actuellement de droits inférieurs à ceux des représentants d'intérêts, ce qu'il convient de corriger.

Ambitions

Les organismes qui se sont donné pour mission de suivre et d'évaluer l'activité des parlementaires mais qui ne sont pas des organes de presse, **pourront disposer de facilités d'accès aux locaux de l'Assemblée**.

Un **nouveau badge** pourrait être délivré sur critères aux personnes mandatées par les organismes cités plus haut et aux universitaires et chercheurs. Les droits d'accès pourraient regrouper les droits reconnus aux représentants d'intérêts, l'accès à la tribune du public et aux réunions des commissions ouvertes à la presse.

Il incombera à la délégation du Bureau chargée des représentants d'intérêts de définir les critères de délivrance du titre d'accès ainsi que les droits et obligations afférents, après consultation des différentes parties prenantes. Elle veillera notamment à ce qu'il ne puisse être attribué à des représentants d'intérêts et qu'il ne vienne pas empiéter sur les prérogatives reconnues aux journalistes. Il importera également que la délivrance de ces titres d'accès soit rendue transparente, au travers d'une procédure accessible et connue et qu'elle donne lieu à la publication de la liste des bénéficiaires.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Adoption des règles d'obtention du nouveau badge des observateurs de la société civile	Juin 2018
Inscription en ligne des demandes de badge	2 nd semestre 2018
Mise en œuvre des nouvelles facilités d'accès	2 nd semestre 2018

ENGAGEMENT 7

Étudier la possibilité de créer un *Parlementarium*

Enjeux

Le Parlement doit, par essence, être un lieu accessible aux citoyens. Or, avec le renforcement des mesures de sécurité, justifié notamment par la menace terroriste, l'accès à l'Assemblée s'est progressivement restreint.

Des solutions ont été trouvées ou sont à l'étude pour le suivi des débats mais s'agissant de l'information sur le fonctionnement, le rôle, l'histoire et la vie de l'Assemblée, le citoyen ne peut compter que sur le site web de l'Assemblée nationale et les visites de groupes organisées par les députés.

Ceci n'est pas suffisant et surtout prive nos concitoyens d'un lien physique avec l'Assemblée nationale et avec les députés. En effet, en dehors des initiatives promues individuellement par certains députés, il n'existe pas de lieu de travail collaboratif entre parlementaires et citoyens.

Ambitions

Étudier les possibilités de création d'un espace d'accueil du public (*Parlementarium*), qui remplisse un double rôle d'information et d'exposition et auquel tout un chacun, citoyen français ou visiteur étranger, puisse accéder facilement. Ce lieu, qui ne saurait se limiter à un simple outil de communication de l'Assemblée, devrait également inclure un espace de débats et de travail collaboratif entre citoyens et députés, qui pourrait notamment être dédié, en tout ou partie, aux outils numériques (*hackerspace*).

Les « rendez-vous des réformes 2017-2022 : pour une nouvelle Assemblée nationale » offrent un cadre idéal à cette étude qui fait l'objet de la feuille de route du groupe de travail Ouverture et rayonnement pour le premier semestre 2018. Ce dernier aura pour mission de proposer un cahier des charges pour la création d'un tel espace, à partir notamment des expériences de même nature existant dans les parlements étrangers.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Procéder à un examen attentif des exemples d'espace de ce type existant dans d'autres parlements, en Europe ou ailleurs	mi-2018
Étudier les possibilités de création d'un <i>Parlementarium</i> à l'Assemblée nationale	mi-2018
En fonction des résultats de cette étude, prévoir la création d'un lieu d'accueil du public	2022

ENGAGEMENT 8

Publier de nouvelles données en *open data*

Enjeux

L'Assemblée nationale a déjà mis en œuvre une politique d'ensemble de publication de nombreuses données de son système d'information : Acteurs (Députés/Nominations/Organes) ; Travaux parlementaires (Dossiers Législatifs/Débats/Amendements/Votes/Questions) ; Réunions ; Autres (Réserve parlementaire/Contributions aux consultations citoyennes...). Ces données sont publiées sur le site Internet et en *open data* (<http://data.assemblee-nationale.fr>).

Cependant, à l'usage, il est apparu que des données importantes manquent encore et pourraient être rendues publiques.

Ambitions

Publier sur le site Internet de l'Assemblée nationale et en *open data* **de nouvelles informations nécessaires à la connaissance et à la transparence de la vie parlementaire**. Pour certaines, la publication sur le site est déjà effective, mais elle n'est pas effectuée en *open data* (par exemple, la liste des collaborateurs de députés). L'évolution consistera alors à publier l'information dans un format ouvert.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Publier le règlement budgétaire et financier de l'Assemblée	Publié, à actualiser à chaque modification
Publier le règlement de la caisse de retraite des députés	Publié, à actualiser à chaque modification
Publier le compte-rendu des réunions du Bureau, de la Conférence des présidents et du Collège des Questeurs	1 ^{er} trimestre 2018
Publier, sur la base du volontariat, les numéros de téléphone des bureaux des députés	Avril 2018
Publier des informations plus précises sur le budget de l'Assemblée nationale	1 ^{er} semestre 2018
Sous réserve du respect des exigences de la loi Informatique et Liberté, publier : - la liste des personnes auditionnées par les rapporteurs ; - la liste des entrées des représentants d'intérêts dans l'enceinte de l'Assemblée ; - la liste des collaborateurs des députés ; - les activités internationales de l'Assemblée (missions à l'étranger) ; - l'indication d'un vote en scrutin solennel par délégation	Au cours de l'année 2018

ENGAGEMENT 9

Publier des appels à candidatures pour les nominations du Président de l'Assemblée

Enjeux

Outre celles auxquelles il procède, en vertu de la Constitution, au Conseil constitutionnel et au Conseil supérieur de la magistrature, le Président de l'Assemblée nationale effectue un certain nombre de nominations au sein de différents organismes (Conseil supérieur de l'audiovisuel, Conseil général de la Banque de France, Commission nationale de l'informatique et des libertés, Autorité des marchés financiers, Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, etc.).

Ambitions

Comme il s'y était engagé le 20 septembre 2017, le Président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, a pris la décision de **publier des appels publics à candidature pour toutes les nominations de personnalités qualifiées** auxquelles il doit procéder, afin de donner le maximum de transparence et de publicité à ces nominations.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Publication des appels à candidature	Pratique initiée en octobre 2017, réitérée à chaque nomination

Mieux mettre en valeur l’empreinte normative des lois

Enjeux

Par nature, le Parlement est le lieu où prennent place le débat, la confrontation des idées et des intérêts divergents.

L’audition des parties prenantes par les députés est nécessaire et concourt au bon fonctionnement de la démocratie à condition que ces rencontres soient régulées et transparentes.

L’approfondissement de la transparence en ce domaine est gage du rétablissement de la confiance en l’institution parlementaire et, au-delà, en la démocratie représentative.

Ambitions

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique a créé un registre des représentants d’intérêts commun aux pouvoirs publics. Il recense toutes les personnes morales qui entrent en relation avec des responsables publics, et notamment avec les députés. Il a commencé à être mis en ligne à l’été 2017 par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), qui en assure la gestion.

Dès lors, il est possible d’identifier les représentants d’intérêts qui interviennent dans le processus législatif et de faire le lien, dans les rapports publiés par l’Assemblée avec le registre publié par la Haute Autorité.

Par ailleurs, afin d’améliorer l’empreinte normative des lois, les rapporteurs seront incités à publier, en annexe de leur rapport, les contributions reçues.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Indiquer dans les rapports parlementaires, pour chaque représentant d’intérêt auditionné, le lien vers la page pertinente du site de la HATVP	2018
Publier, sur la base du volontariat, les notes écrites reçues par les rapporteurs dans le cadre de leurs travaux (nouvelles annexes aux rapports)	2018

3. RENFORCER LA PARTICIPATION DES CITOYENS À L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE

« Le sentiment de ne plus être correctement représenté, l'absence de prise en compte des opinions en dehors des périodes électorales, sont autant de maux que l'on entend et de maux qui nous sont reprochés ». Cette phrase d'introduction au premier rapport du groupe de travail Démocratie numérique des Rendez-vous des réformes 2017-2022 traduit le constat largement partagé d'une crise systémique de la démocratie représentative.

La demande de participation exprimée par les citoyens ne peut plus être ignorée. D'autant que la multiplication des initiatives issues de la société civile ou mises en œuvre par des collectivités locales ou des parlements étrangers, démontre la faisabilité technique et la maturité de ces projets.

Face à ce constat, l'Assemblée nationale ne peut se contenter des expériences menées lors de la précédente législature, certes très positives, mais encore trop limitées.

Les groupes de travail s'accordent sur le constat que les appels à participation de la jeunesse, et notamment le format actuel du « Parlement des enfants », sont trop limités et largement symboliques.

Par ailleurs, plusieurs intervenants et citoyens ont exprimé, tout au long des travaux du groupe de travail Démocratie numérique des Rendez-vous des réformes 2017-2022, l'importance de diffuser, voire de systématiser les expériences de participation citoyenne jugées encore trop isolées.

Trois engagements concrétisent cette volonté d'ouvrir l'Assemblée nationale à la participation citoyenne :

- Organiser un événement participatif à l'Assemblée afin de préciser les demandes à prendre en compte pour **améliorer les données en *open data* et leur format** ;
- **Expérimenter le processus des consultations citoyennes** en vue d'une plus large participation des citoyens à l'élaboration et au contrôle de la loi ;
- Réaliser une étude sur la pertinence du développement d'une **dimension participative à l'élaboration et au vote du budget**.

L'ensemble de ces développements et avancées devra s'inscrire en **synergie avec les acteurs de la *civic tech*** qui ont d'ores et déjà développé des outils de participation du public à la vie institutionnelle. Ces derniers seront consultés aux étapes stratégiques du processus décisionnel.

ENGAGEMENT 11

Organiser une consultation pour améliorer les données en *open data*

Enjeux

L'Assemblée nationale produit déjà un vaste jeu de données disponibles en *open data*.

Très complet, il se révèle cependant difficile d'utilisation selon les informations recueillies dans le cadre des auditions du groupe de travail Ouverture et rayonnement des Rendez-vous des réformes 2017-2022 pour une nouvelle Assemblée nationale.

Les formats, la taille des fichiers, la richesse des informations sont trop complexes pour qui ne dispose pas de compétences informatiques élevées.

De plus leur actualisation, journalière, ne répond pas au besoin d'une partie des utilisateurs qui souhaiteraient disposer d'une mise à jour « au fil de l'eau ».

Ambitions

Il est prévu d'organiser un **événement participatif** (*hackathon*) à l'Assemblée afin de préciser les demandes des utilisateurs quant au format, à l'exploitation et à l'actualisation des données publiées en *open data*.

L'Assemblée nationale produira dans un premier temps les jeux de données *open data* les plus demandés en format CSV, avant de publier, à plus long terme, l'ensemble des données dans ce format. Dans la mesure du possible, elle adaptera également le processus de publication pour satisfaire les besoins de mise à jour « au fil de l'eau ».

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Organiser un atelier participatif pour préciser les demandes des utilisateurs quant au format, à l'exploitation et à l'actualisation des données publiées en <i>open data</i>	Avril 2018
Produire les jeux de données <i>open data</i> en format CSV	2018
Adapter le processus de publication des données pour satisfaire les besoins de mise à jour « au fil de l'eau »	2019

Développer les consultations citoyennes

Enjeux

Plusieurs consultations citoyennes ont été mises en œuvre au cours de la législature précédente. Ces expériences, certes très positives, sont restées ponctuelles et limitées. En particulier, elles ont été décidées au coup par coup et sans réelle continuité.

Le foisonnement d'initiatives citoyennes issues notamment des *civic tech* démontre l'attente du public en ce domaine. Les auditions, par le groupe de travail consacré à la Démocratie numérique, de personnes qualifiées qui ont exprimé l'importance de diffuser, voire de systématiser, les expériences de participations citoyennes, et la bonne participation à la consultation Démocratie numérique (plus de 3 000 contributions et 17 000 votes) démontrent la forte demande de participation des citoyens aux travaux de l'Assemblée nationale.

Le premier rapport d'étape du groupe Démocratie numérique estime ainsi que « l'Assemblée nationale se doit de devenir le réceptacle et l'amplificateur de cette participation renouvelée. Il s'agit bien d'un des rôles primordiaux de cette institution que de recueillir, canaliser et inscrire dans le débat politique, les préoccupations et les avis citoyens ».

Ambitions

L'ambition est **d'ouvrir plus largement** la participation des citoyens aux travaux parlementaires sur la base de **consultations citoyennes** de la phase de la conception de la proposition ou du projet de loi, en passant par les différents stades de l'examen et de la discussion du texte jusqu'à son adoption définitive et à son évaluation.

Cette ouverture se traduira par **une phase d'expérimentation** permettant de déterminer quelles sont les formes les plus pertinentes de participation citoyenne tant au niveau de l'activité législative proprement dite que du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques. Dans cette perspective, une plateforme de consultation autonome et *open source* sera mise en ligne pendant la durée de l'expérimentation. Les commissions et autres organes auront la possibilité de déterminer les thématiques sur lesquelles elles souhaitent qu'une consultation soit organisée.

En parallèle de cette démarche de consultation en ligne, des modalités de recueil de contributions en présentiel devront également être envisagées et expérimentées, par exemple sous la forme d'ateliers citoyens.

Cette phase d'expérimentation a vocation à déboucher sur des dispositifs pérennes de consultations citoyennes.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Expérimentation de différentes formes de participations citoyennes par les différents organes de l'Assemblée nationale (commissions permanentes, délégations et offices)	Jusqu'en septembre 2018
En fonction des résultats de l'expérimentation et des évolutions institutionnelles intervenues, pérennisation du dispositif de consultations	2 nd semestre 2018

ENGAGEMENT 13

Réaliser une étude pour donner une dimension participative à la procédure budgétaire

Enjeux

Plusieurs collectivités territoriales importantes proposent à leurs habitants de prendre part à un budget participatif. C'est le cas de Paris mais aussi de Rennes, Grenoble ou encore Montreuil ⁽¹⁾. Certains États, comme le Portugal, commencent à réfléchir à l'introduction d'une dimension participative dans l'élaboration et le vote de leur budget national.

Par conséquent, le Bureau de l'Assemblée nationale a souhaité que cette idée soit expertisée par le groupe de travail Démocratie numérique et nouvelles formes de participation citoyenne au cours du premier semestre 2018.

Ambitions

Les rendez-vous des réformes 2017-2022 pour une nouvelle Assemblée nationale offrent le cadre de cette étude qui fait l'objet de la feuille de route du groupe de travail Démocratie numérique pour le premier semestre 2018. Ce dernier aura à répondre à la question suivante : peut-on développer une dimension participative dans l'élaboration et le vote du budget ?

Il incombera notamment au groupe de travail de déterminer les moyens de rendre l'information budgétaire plus claire et plus accessible (*open data*, visualisation de données...), ainsi que d'analyser les outils participatifs existant, en lien avec la *civic tech*, en matière de budgets participatifs, afin de déterminer quelles sont les meilleures procédures et quel est le meilleur moment pour introduire une dose de participation dans la discussion budgétaire.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Étudier les possibilités de développer une dimension participative dans l'élaboration et le vote du budget	mi-2018

(1) Au niveau mondial les expériences sont encore plus anciennes et bien plus nombreuses. Y. Sintomer, C. Herzberg et G. Allegretti, en collaboration avec A. Röcke identifient en 2014 dans leur étude « Les budgets participatifs dans le monde. Une étude transnationale » de nombreuses actions notables.

4. MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Les technologies numériques permettent de mettre en relation directe les parlementaires et les citoyens, que cela soit via leur site personnel, le site institutionnel ou les réseaux sociaux.

Par ailleurs, le numérique révolutionne le rapport au temps et fait apparaître de nouveaux besoins et de nouveaux usages. Alors qu'hier les débats parlementaires n'étaient diffusés que le lendemain via le *Journal officiel*, le public peut aujourd'hui suivre en direct les débats en séance publique ou en commission et être informé en temps réel du vote d'un amendement ou d'un texte.

Toutefois, les technologies numériques sont en perpétuelle évolution aussi bien sur le plan de la technique que des usages.

Leur développement nécessite de lutter contre les inégalités qui pourraient apparaître. L'Assemblée nationale se doit ainsi d'être garante à la fois de la formation des députés, pour leur permettre de prendre pleinement part à la « e-démocratie », et de l'ouverture de ses travaux vis-à-vis du grand public. L'objectif de ces actions est de mieux faire connaître le travail parlementaire.

Cela se traduit par quatre engagements concrets :

- Proposer des **formations à l'utilisation des nouvelles technologies** pour les députés ;
- **Réinventer la participation des enfants et des collégiens**, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale : il s'agit d'instituer une nouvelle forme d'association du jeune public aux travaux de l'Assemblée nationale ;
- **Améliorer la connaissance des institutions démocratiques** grâce à la presse et par des actions de proximité ;
- **Renforcer les outils numériques** à disposition des députés et des organes parlementaires (Twitter, supports vidéos...).

Former les députés à l'utilisation des nouvelles technologies

Enjeux

Certains députés ne sont pas encore familiers des outils numériques qui évoluent très vite et qui nécessitent des mises à jour régulières des compétences. Les plateformes citoyennes ont d'ailleurs indiqué qu'elles étaient de plus en plus contactées par des parlementaires qui demandaient des conseils pour créer par exemple leur propre live Facebook ou une permanence parlementaire virtuelle.

Ainsi, le service de la communication du Parlement européen assure des formations à destination des députés et de leurs collaborateurs ainsi que des fonctionnaires qui le souhaitent. En outre, pour aider le député à actualiser ses compétences, il lui fournit des documents et analyse ses pratiques ou celles de ses collaborateurs afin d'identifier les points qu'ils pourraient améliorer ou modifier. Une analyse complète et systématique des réseaux sociaux des vice-présidents est effectuée en début de mandat.

L'Assemblée nationale propose déjà aux députés des programmes de formation dans de nombreux autres domaines. Ces programmes pourraient inclure des formations aux outils numériques. Les collaborateurs, de leur côté, peuvent déjà bénéficier de ce type de formations.

Ambitions

Financées par l'Assemblée, ces formations à l'utilisation des nouvelles technologies seront assurées par des prestataires et bénéficieront à des députés choisis par leur groupe politique.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Proposer aux députés des formations à l'utilisation des nouvelles technologies	Courant de l'année 2018

ENGAGEMENT 15

Réinventer les actions de l'Assemblée nationale en direction de la jeunesse

Enjeux

Le renforcement des contacts avec les enfants et les jeunes est un élément fondamental de la politique d'ouverture de l'Assemblée. De nombreuses actions existent déjà en la matière : visites de classes à l'Assemblée, mise à disposition de matériel pédagogique pour les écoles, rencontres organisées par les députés dans les circonscriptions (à leur propre initiative).

Par ailleurs, une action d'ensemble est conduite à destination des classes de CM2 dans le cadre du Parlement des Enfants. Il permet de faire découvrir le rôle des députés et le fonctionnement de l'Assemblée nationale à 577 classes de CM2, à raison d'une classe par circonscription, tout au long de l'année scolaire. Les enfants de chaque classe rédigent une proposition de loi sur un thème différent chaque année. Sur la base d'une sélection par un jury national de plusieurs propositions, l'ensemble des classes participantes votent par scrutin électronique pour choisir celle qui sera déposée officiellement sur le Bureau de l'Assemblée nationale. La classe lauréate est ensuite reçue à l'Assemblée et assiste à une séance publique. L'esprit de cette action doit être conservé mais sa mise en œuvre enrichie grâce à un partenariat d'ensemble proposé au ministère de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, une nouvelle réflexion pourra être menée pour créer un événement à destination des collégiens. Il sera enfin nécessaire de doter l'Assemblée nationale d'un nouveau film institutionnel à destination du jeune public.

Ambitions

L'objectif de l'engagement est de poser les fondements d'un nouveau partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale dans le but de **réformer le Parlement des enfants** et d'instituer une nouvelle forme de **participation en direction des collégiens**. Le résultat de ce travail pourra conduire à des innovations dès la session du Parlement des enfants 2019.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Nouer un partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale dans le but : - de réformer le Parlement des enfants ; - d'instituer une forme de participation en direction des collégiens	mi-2018
Soumettre au Bureau de l'Assemblée nationale un projet d'adaptation du Parlement des enfants	mi-2018
Soumettre au Bureau de l'Assemblée nationale un projet de participation en direction des collégiens	mi-2018
Réaliser un film institutionnel à destination du jeune public	Septembre 2018
Mettre en œuvre les premières mesures dès le prochain Parlement des enfants	2019

ENGAGEMENT 16

Renforcer la connaissance du fonctionnement des institutions démocratiques grâce à la presse et par des actions de proximité

Enjeux

Le fonctionnement de l'Assemblée nationale est assez mal connu, ce qui nuit à la valorisation du travail parlementaire mais aussi à la qualité de la relation qu'entretient le public avec le Parlement

Certains outils existent déjà : ainsi, des kits pédagogiques à destination des écoliers sont mis à disposition des écoles et des députés. Par ailleurs, la division de la presse informe les journalistes en répondant à des interrogations ponctuelles et plus spécifiquement en assurant une formation d'une journée réalisée dans le cadre d'un partenariat avec les journalistes de la chaîne publique France 3.

Ambitions

L'objet de l'engagement est de **renforcer la connaissance de l'Assemblée nationale** et de son fonctionnement par des actions de formation à destination du grand public et des journalistes.

Au niveau local, la délégation à la communication **consultera les associations d'élus pour étudier les possibilités de renforcer l'information des citoyens** sur l'institution parlementaire. Les résultats de cette consultation permettront de nourrir les réflexions sur la mise en œuvre de formations ou d'événements à destination du public.

De même, seront **proposées aux journalistes des formations** portant notamment sur la procédure et l'organisation parlementaires : les services de l'Assemblée nationale pourraient organiser deux sessions par an à destination des étudiants en dernière année d'école de journalisme et de journalistes en activité. La première de ces sessions pourrait être organisée dès le printemps 2018.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Proposition de formations aux journalistes et aux étudiants en journalisme	Printemps 2018
Consultation des associations d'élus pour renforcer l'information, au niveau local, sur le fonctionnement démocratique	Fin 2018

ENGAGEMENT 17

Diversifier la communication numérique de l'Assemblée nationale

Enjeux

L'Assemblée nationale a d'ores et déjà pris le tournant du numérique. Le processus législatif est maintenant entièrement dématérialisé (gestion des amendements, des scrutins, des questions, des comptes rendus, des vidéos des débats, des dossiers législatifs, du déroulé de séance...).

Toutefois, la communication institutionnelle de l'Assemblée nationale demeure très classique puisqu'elle est essentiellement centrée sur l'utilisation de son site internet et des réseaux sociaux.

Ambitions

Plusieurs actions sont prévues pour différencier et améliorer les supports de communication de l'Assemblée :

- multiplier tout en les encadrant les outils numériques (Twitter et supports vidéo) au service des différents organes de l'Assemblée. Cette démarche nécessitera une phase d'expérimentation préalable ;
- créer une chaîne institutionnelle YouTube. De courtes vidéos et infographies explicatives seraient disponibles en priorité sur cette chaîne afin de toucher un public plus large et plus jeune ;
- utiliser pleinement et par défaut le nouveau standard pour la vidéo (HTML5) ;
- définir et développer une application pour smartphone.

Détail de la feuille de route

ACTIONS	CALENDRIER
Soumettre au Bureau de l'Assemblée nationale un cadre d'utilisation des moyens numériques (Twitter et supports vidéos) des commissions et autres organes	Mars 2018 – dernier trimestre 2018 pour la pérennisation
Créer une chaîne YouTube institutionnelle	2018
Utiliser pleinement et par défaut le nouveau standard pour la vidéo (HTML5)	Fin 2018
Mettre en service une application pour smartphone	Fin 2018

BILAN DU PRÉCÉDENT PLAN D'ACTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LE PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

L'Assemblée nationale a établi, parallèlement au Gouvernement, son premier Plan pour un gouvernement ouvert en 2014 pour la période 2014-2016.

Ce plan a établi une feuille de route comprenant quatre engagements :

- Poursuivre la mise à disposition en *open data* des ressources juridiques et législatives déjà existantes ;
- Organiser un événement collaboratif ouvert à tous afin de développer des solutions innovantes au service du travail et du débat parlementaire ;
- Poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre de dispositifs de consultation citoyenne à l'Assemblée nationale en amont du débat parlementaire ;
- Mettre en place un « *Innovation fellows program* » au sein de l'Assemblée nationale.

Mise à disposition en *open data* des ressources juridiques et législatives déjà existantes

L'engagement ainsi que le calendrier annoncé ont été entièrement respectés. Le site *open data* de l'Assemblée nationale (<http://data.assemblee-nationale.fr/>), ouvert en juin 2015, met ainsi à disposition du public l'ensemble des données listées dans l'engagement :

- la liste des députés « actifs », avec leur état civil, leurs coordonnées, leur appartenance aux organes parlementaires ainsi qu'aux assemblées parlementaires internationales et organismes extraparlimentaires où l'Assemblée est représentée ainsi que leur rattachement à un parti ;
- les questions au Gouvernement ainsi que les questions écrites et orales avec les réponses du Gouvernement ;
- les réunions tenues à l'Assemblée et, pour les réunions des commissions, les participants et les excusés ;
- la réserve parlementaire ;
- la liste des représentants d'intérêt enregistrés sur le Registre de l'Assemblée nationale mentionnant leur raison sociale, le type d'organisation et leur secteur d'activité ;
- les amendements déposés en séance publique et en commission.

Ont été récemment ajoutées à ces jeux de données l'ensemble des contributions anonymisées des consultations citoyennes lancées par l'Assemblée jusqu'à ce jour.

Les données publiées le sont sous des formats libres et ouverts et sous licence ouverte / open licence « qui garantit la libre réutilisation des informations, une exigence forte de transparence de la donnée et de qualité des sources et une opportunité de mutualisation pour les autres données publiques ».

Les données sont publiées sous les formats ouverts xml et json pour l'essentiel. Une voie d'amélioration serait de publier, à côté de ces jeux de données, des données au format csv plus segmentées pour une utilisation plus aisée par des non-informaticiens.

Organiser un événement collaboratif

En collaboration avec Etalab, l'Assemblée nationale a organisé le premier « *data camp* » sur le travail parlementaire le 10 octobre 2016. Cet événement a permis aux acteurs de la « *civic tech* » et au public intéressé de se saisir des données ouvertes en *open data* pour les analyser ou proposer des applications ou des développements innovants.

Dans le souci de laisser libre court à l'imagination et à l'innovation des participants, aucune consigne ou orientation de recherche n'avait été donnée aux participants, qui étaient libres de s'organiser en ateliers. Chacun des ateliers a donné lieu à une restitution en fin de journée. L'un des projets présentés a fait l'objet de développements ultérieurs par les services de l'Assemblée (visualisation des votes solennels dans l'hémicycle).

Poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre de consultations citoyennes à l'Assemblée nationale

Entre 2014 et 2016, l'Assemblée nationale a mis en œuvre quatre consultations citoyennes de nature diverse.

La première, sur la base d'une plateforme conçue et réalisée en interne, a permis la contribution du public aux articles de la proposition de loi sur la fin de vie. La consultation a eu lieu en amont du débat en commission et les contributions ont été synthétisées et annexées au rapport de la commission des lois chargée de l'examen du texte. Cette consultation a suscité du 2 au 16 février 2015, près de 12 000 contributions.

La deuxième consultation consistait en un questionnaire sur les propositions formulées par le groupe de travail sur l'avenir des institutions. Cette consultation a réuni 4 300 réponses dans le cours du mois d'octobre 2015.

Du 6 au 29 avril 2016, l'Assemblée nationale a lancé une troisième consultation sous la forme d'un questionnaire comportant des espaces contributifs sur l'avenir de l'Union européenne. Plus de 1 300 personnes ont participé à la consultation. La synthèse en a été présentée par le Président de l'Assemblée à la conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne fin mai 2016.

La quatrième consultation s'est déroulée du 4 au 17 octobre 2016. Pour la première fois elle a porté sur l'évaluation d'une loi : celle du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Au total, 967 internautes ont participé.

Mettre en place un « *Innovation fellows program* » au sein de l'Assemblée nationale

Cet engagement n'a pas été mis en œuvre.

